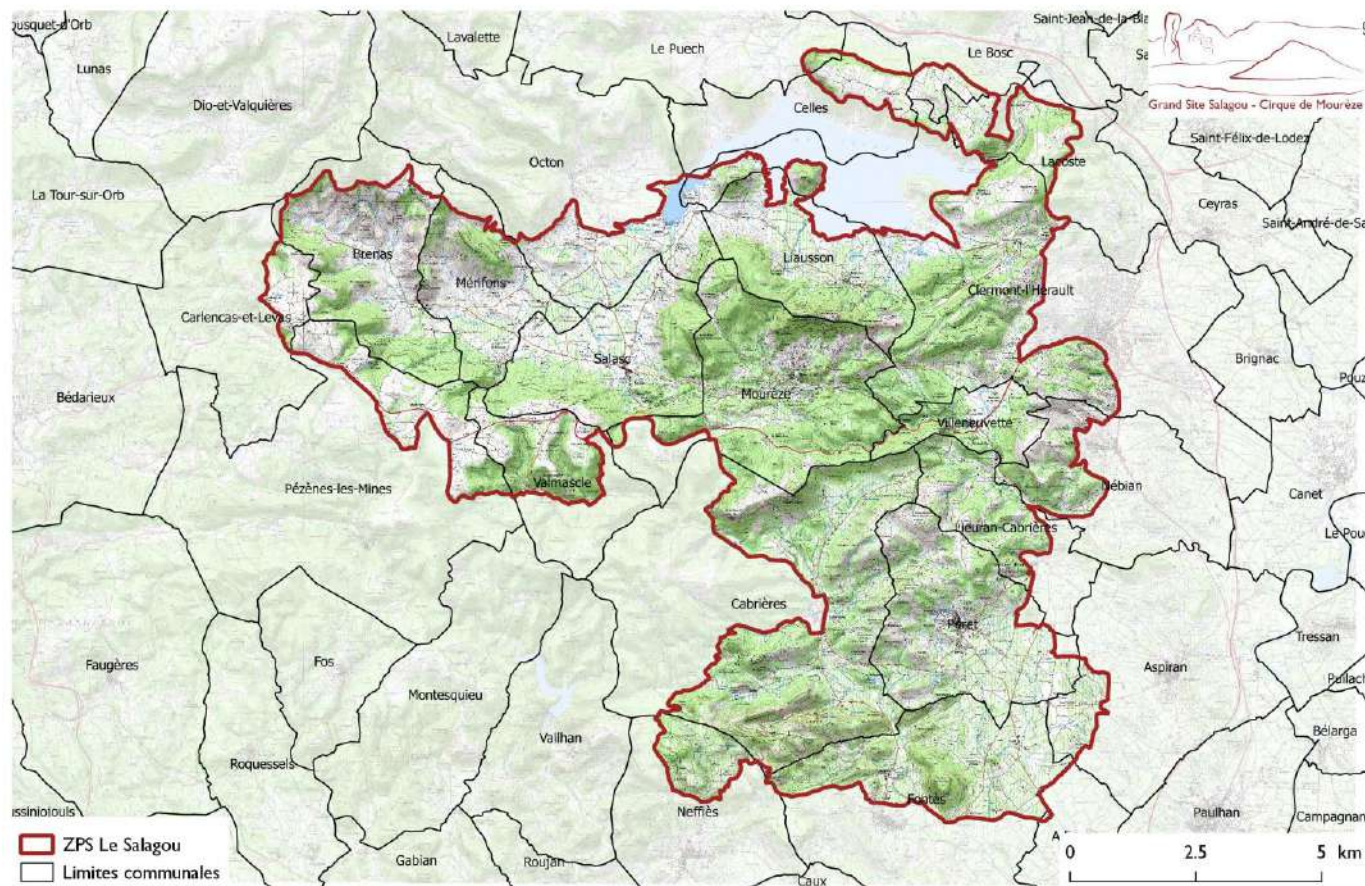


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000 FR9112002 Le Salagou

<http://www.natura2000.fr/node/65521>



Site FR9112002

ZPS le Salagou (arrêté du 29/10/2003)

Département : HERAULT

Surface du site: 12 794 ha

Opérateur/animateur du site : Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze



Description du site

Avec près de 13 000 hectares la Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Salagou englobe une grande variété de milieux. Située au centre du département de l'Hérault, elle effectue la transition entre la plaine languedocienne et les premiers contreforts de la Montagne Noires et du Larzac. Le climat méditerranéen y subit quelques influences qui concourent à cette diversité d'habitat.

La désignation de la ZPS du Salagou est motivée par la présence de trente-sept espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux dont 19 espèces résidentes ou se reproduisant sur le site, et 4 espèces remarquables au niveau départemental.

La ZPS vise en premier lieu la conservation d'un couple d'Aigle de Bonelli. Elle s'étend sur l'ensemble du domaine vital de l'oiseau. Ce territoire comprend la vallée cultivée du Salagou, les coteaux de Cabrières et la plaine viticole de Péret et d'Aspiran.

Trois autres espèces d'oiseaux dont la présence est remarquable, ont également été prises en compte dans la délimitation de la ZPS, l'Outarde canepetière, le Blongios nain et le Busard cendré. La zone est également appropriée à la conservation de noyaux importants de populations d'espèces présentes dans les garrigues et les plaines méditerranéennes.

Cette avifaune est en grande partie inféodée aux milieux ouverts, façonnés par le climat méditerranéen, par la main de l'Homme et la dent du bétail. La modification des pratiques agricoles et la déprise engendrent une mutation des paysages et des habitats desquels dépendent beaucoup d'espèces.

L'état de conservation globalement favorable du site est fragile. Il est lié à la présence d'activités agricoles peu intensives. Le maintien de milieux ouverts, tant par le pastoralisme que par une viticulture raisonnée, est donc l'enjeu majeur pour les habitats de ce territoire. La fréquentation touristique du site implique également des actions de conservation plus localisées.

Espèces d'intérêt communautaire nicheuses (par ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	A093	1 couple	Favorable	Electrocution, fermeture des milieux, dérangement en période de nidification, Modification ou abandon des pratiques agricoles, zone de développement éolien
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	A022	2-3 couples	Défavorable mauvais	Dérangement, dégradation et atterrissement des roselières
Bruant ortolan <i>Emberiza hortulana</i>	A379	50-100 couples	Favorable	Modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Outarde Canepetière <i>Tetrax tetrax</i>	A128	6-8 mâles chanteurs	Défavorable inadéquat	Modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles, aménagement péri-urbain, zone de développement éolien
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A084	6-10 couples	Favorable	Fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles
Circaète Jean-le-blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A080	9-12 couples	Favorable	Fermeture des milieux, dérangement, Modification ou abandon des pratiques agricoles.
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A302	50-110 couples	Défavorable mauvais	Fermeture des milieux
Grand duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A215	10-15 couples	Favorable	Dérangement en période de nidification (activités de loisirs)
Œdicnème criard <i>Burhinus oedicephalus</i>	A133	15-25 couples	Favorable	Fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	A231	4-6 couples	Favorable	Modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles. Aménagement péri-urbain
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	15-60 couples	Inconnu	Fermeture des milieux, dérangement en période de nidification (travaux forestiers)
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	A255	20-50 couples	Défavorable Inadéquat	Fermeture des milieux, modification ou abandon des pratiques agricoles et viticoles
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	A246	100-320 couples	Favorable	Fermeture des milieux
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	A023	1-5 couples	Inconnu	Dérangement, dégradation et atterrissement des roselières

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	A072	4-8 couples	Favorable	Fermeture des milieux, dérangement en période de nidification (travaux forestiers)
Martin pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A229	4-8 couples	Favorable	Dérangement, dégradation et atterrissement des habitats
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A073	1-4 couples	Favorable	Dérangement, dégradation et atterrissement des habitats
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A338	0-3 couples	Défavorable inadéquat	Modification ou abandon des pratiques agricoles
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A026	0-2 couple	Inconnu	Dérangement, dégradation et atterrissement des roselières

Espèces d'intérêt communautaire présentes en période de migration ou en hivernage

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	A092	Présent en concentration ou transit
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	A091	0 – 1 couple en transit
Alouette calandrelle <i>Calandra brachydactyla</i>	A243	Plus présente sur site
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	A132	Présent en concentration ou transit
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	A094	Présent en concentration ou transit
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	A081	Présent en concentration ou transit
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A082	5 – 15 individus en hivernage
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	A166	Présent en concentration ou transit
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	A031	Présent en concentration ou transit
Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	A346	15-100 individus en hivernage
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	A131	Présent en concentration ou transit
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A103	Présent en concentration ou transit
Grande Aigrette <i>Ardea alba</i>	A027	1 – 2 individus en concentration ou transit
Guifette moustac <i>Chlidonias hybrida</i>	A196	Présent en concentration ou transit
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	A197	Présent en concentration ou transit
Gorgebleue à miroir <i>Luscinia svecica</i>	A272	Présent en concentration ou transit
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A029	Présent en concentration ou transit
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A073	0 – 4 individus en hivernage

Principaux objectifs du site

Habitats ou espèces visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Aigle de Bonelli	Stabilité du site de nidification, quiétude des sites potentiels, amélioration des connaissances du domaine vital, maintien des ressources alimentaire	Pose d'une balise Argos Réouverture des milieux non agricoles (chantier lourd de débroussaillage) Maintien du pâturage en parcours
Oiseaux des milieux agricoles Outarde canepetière Œdicnème criard Pipit rousseline	Récupération des effectifs Amélioration des connaissances Gestion des habitats favorables	Rajeunissement des friches agricoles, maintien ou conversion en agriculture extensive (principalement viticulture)
Oiseaux des roselières Blongios nain Bihoreau gris Aigrette garzette	Quiétude de la zone de reproduction, gestion hydraulique adaptée aux roselières, amélioration des connaissances de l'espèce	Suivi des roselières du site, enlèvement des embâcles et gestion mécanique du milieu.
Bruant ortolan	Augmenter distribution de l'espèce. Gestion des habitats favorables	Favoriser mosaïque agricole, maintien ou conversion en agriculture extensive (principalement viticulture)
Oiseaux des garrigues Busard cendré, Fauvette pitchou, Alouette lulu	Maintien ou ouverture des milieux (garrigues, matorrals)	Gyrobroyage ou débroussaillage léger, rouvrir parcours, intensifier le pâturage dans secteurs sous-exploités.

Pour en savoir plus :

Contact : Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
18 avenue Raymond Lacombe
34800 Clermont-l'Hérault.

Sources d'information :

Site du Ministère de l'écologie : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM : www.herault.gouv.fr

Site de l'opérateur : <http://www.grandsitesalagoumouzeze.fr> Document d'objectifs téléchargeable sur ce site